

AVIS DE COURSE

Régate Hendaye – Royan

Départ d'HENDAYE le 01/06/2019

Le YACHT CLUB d'HENDAYE est l'organisateur de l'épreuve sportive.

Grade 5B FFV



La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2017-2020),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Les règles de classes si appliquées à l'épreuve.
- 1.4 Les règles de jauge IRC et OSIRIS s'appliquent

2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception :
A – B - C de la norme CE armés en semi-hauturier.
Pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables en

X 3^e catégorie de navigation .

- 3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable- IRC.
D'une longueur minimale de : 8.50 m

3.1.3 Les bateaux seront partagés selon les groupes suivants :

Groupe IRC Solitaire et Double :

- bateaux avec certificat IRC valide

Groupe Open Osiris habitable :

- bateaux avec certificat Osiris valide

Groupe multicoques :

- Multicoques avec certificat Multi 2000 valide.

- 3.2** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à YCH Port de SOKOBURU 64700 HENDAYE] ou par virement ou encore par lien électronique(voir plus bas) au plus tard le 15/05/2019.
 Les organisateurs confirmeront le maintien de l' épreuve à cette date en considération du nombre d'inscrit.
- 3.3** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4** Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros

4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis pour la Régate Hendaye Royan sont les suivants :

| Séries | Inscriptions |
|---|--------------|
| IRC solitaire ou double(bateau, boat only) | 50€ |
| OSIRIS habitable (bateau, boat only) | 80€ |
| Chaque membre d'équipage(Chef de bord et équipier) | 40€ |

Compte courant de Yacht Club Hendaye :

| | |
|---|----------------------------|
| BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE | |
| Titulaire du compte : Yacht Club d'Hendaye Sokoburu Port de plaisance 64700 HENDAYE | |
| IBAN : FR76 1090 7007 2451 6194 0201 268 | BIC : CCBPFRPPBDX |
| Code Banque : 10907 | Code Guichet : 00724 |
| Clé RIB : 68 | N° du compte : 51619402012 |
| Domiciliation/Paying Bank : BPACA HENDAYE DE GAULLE | |

Paiement électronique :

<https://www.helloasso.com/associations/yacht-club-hendaye/evenements/regate-hendaye-royan>

5. PROGRAMME

| Date | | Lieu | Horaires |
|-------|---|-----------------------------|------------------|
| 31/05 | Ouverture des confirmations d'inscription | Hendaye Club House YCH | 14h00-17h30 |
| 31/05 | Pot de bienvenue et buffet de produits régionaux | Hendaye Club House YCH |18h00.... |
| 01/06 | Accueil Café | Hendaye Club House YCH |08h00 à 9h00 |
| 01/06 | Briefing des équipages et chefs de bord | Hendaye Club House YCH |09h00 |
| 01/06 | Premier signal d'avertissement des IRC, HN/Osiris | Hendaye Baie d'Hendaye |10h00 |
| 01/06 | Premier signal d'avertissement des Multicoques | Hendaye Baie d'Hendaye | 10H15 |
| 02/06 | Remise des prix et pot de bienvenue avec buffet de produits régionaux | Régates de Royan Club house | ... 17h00... |
| 02/06 | Service de bus retour Royan Bayonne Hendaye Hondarribia San Sebastian | | 20h00 |

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

X Afficher suivant les prescriptions fédérales

X Disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

<http://yachtclubhendaye.com>

mail de contact : regate@yachtclubhendaye.com

7. PARCOURS

7.1 L'emplacement de la zone de course est décrit ci-dessous :

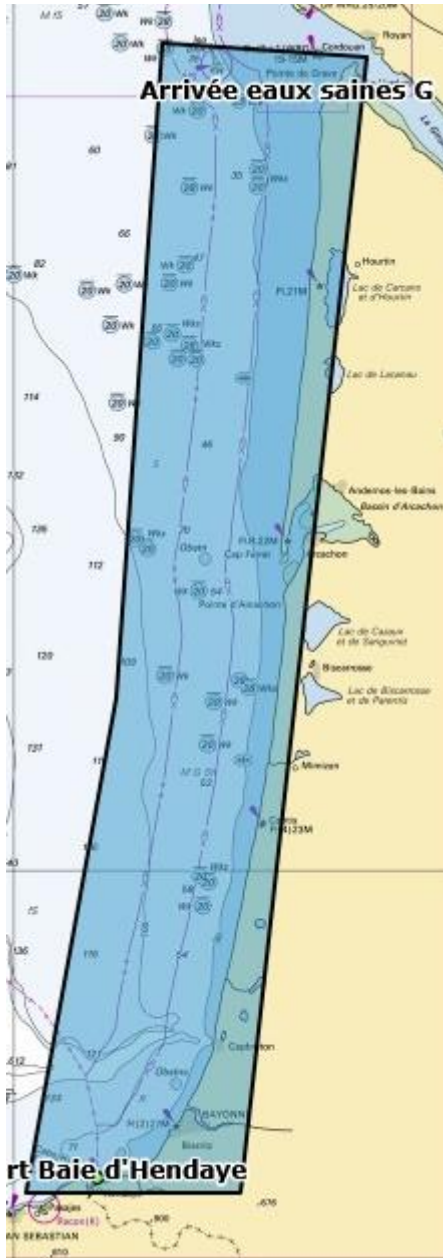
La Régate Hendaye Royan utilisera la zone de navigation entre la baie d'Hendaye au Sud et Royan au Nord. la description fine avec les interdits sera dans les IC

Point d'angle maximun

| | |
|---------------|------------------------------|
| Au Nord Ouest | 46° 36' 00" N - 1° 35' 00" W |
| Au Nord Est | 45° 35' 00" N - 1° 01' 00" W |
| Au Sud Ouest | 43° 22' 00" N - 1° 57' 00" W |
| Au Sud Est | 43° 21' 00" N - 1° 22' 00" W |

Toute cette zone étant à moins de 60 nm d'un abri. Cf carte ci-après.

Coordonnées balise d'arrivée eaux saines **G = 45° 30' 28.48" N, 1° 15' 32.27" W**



8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 n'est pas modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est appliquée.

| Toutes les classes inscrites à l'épreuve | |
|--|---------------|
| IRC | OSIRIS |

9. CLASSEMENT

- 9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Les bateaux dont l'inscription aura été acceptée bénéficieront d'une place au port Hendaye (port de plaisance d'Hendaye) du 25 Mai jusqu'au départ le 1 Juin et à Royan du 2 Juin jusqu'au 8 Juin.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Une remise des prix sera effectuée à l'arrivée de la régates hendaye-Royan selon la classe des bateaux. Chaque bateau recevra un trophée composé de produits régionaux.

Pour les compétiteurs participant également à la Régates Port Médoc/ PASAIA dite la Victoire 4 il y aura une remise des prix générale et les premiers verront leur nom inscrit sur la maquette de La Victoire conservée à PASAIA.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire veuillez contacter :

<http://yachtclubhendaye.com>

mail de contact : regate@yachtclubhendaye.com

16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

| Port | Baies de | Date | Basse mer | Pleine mer | Coefficient |
|---------|----------|------------|---------------|---------------|-------------|
| HENDAYE | HENDAYE | 01/06/2019 | 9H54 1m03 | 16H10 3m92 | 73 |
| ROYAN | ROYAN | 02/06/2019 | 11H01 1m47 | 17H16 5m18 | 77 |